

X X

27/20) Autorisation de passer un marché de gré à gré avec Mme ALAGAPIN Vaillingon.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec Mme ALAGAPIN Vaillingon pour fournitures diverses aux cantines scolaires .../.

pour l'année 1964.

Le montant du marché s'élevant à 1.500.000. F
sera payé à l'article 679-60 - Exercice 1964 "Alimentation". "

M. GIGANT ayant fait remarquer que les marchés de ce genre devraient faire l'objet d'appels d'offres,

Le Maire répond qu'en effet la Commune devrait procéder à des appels d'offres mais qu'en réalité, bien que les prix soient officiellement tarifés, aucun marchand ne veut s'engager à vendre des légumes à des prix fixes, compte tenu non seulement de la fluctuation des prix mais de l'incertitude pour eux de pouvoir fournir des quantités déterminées de certaines denrées alimentaires...

M. GALLARD ajoute qu'il faut tenir compte également des assez longs délais de paiement pratiqués par la Commune...

Le Maire met aux voix le rapport qui est adopté à l'unanimité.

Approuvé
A Denis, le 25 Août 1964
P. le Préfet et par
délégation
Le Secrétaire Général
Signé : J. Anclaud